



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
Marie-Andrée **SEGUIN**, SECRÉTAIRE NATIONALE **DE LA CFDT**

N°62
29 novembre 2017

ENCADREMENT DES LOYERS

La CFDT demande au gouvernement de rétablir l'encadrement des loyers

Le tribunal administratif de Paris a annulé hier l'ensemble des arrêtés relatifs à l'encadrement des loyers en Ile de France, comme l'avait fait celui de Lille le 17 octobre dernier.

La CFDT regrette cette décision et rappelle son attachement à l'encadrement des loyers, qui permet de lutter contre les hausses abusives de loyers opérées par certains bailleurs. C'est une garantie pour nombre d'habitants de pouvoir continuer à se loger en Ile-de-France et de favoriser ainsi la mixité sociale.

Cette suppression intervient alors qu'il est démontré que l'encadrement des loyers, mis en place à Paris depuis le 1^{er} août 2015, a permis de tempérer la hausse des loyers et de maintenir le pouvoir d'achat des citoyens.

La CFDT demande au gouvernement de mettre en œuvre l'application de la loi Alur de 2014 par la publication d'un décret instaurant l'encadrement des loyers dans toutes les agglomérations soumises à de fortes tensions immobilières.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cdfd.fr

ISABELLE PORET
Attachée de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante